

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Transport Scolaire



C.G

Mairie – 2 rue de Verdun 28250 Senonches
Tél : 02.37.37.37.22 Fax : 02.37.37.92.92 Mail : sirpts@ville-senonches.fr



FICHE D'INSCRIPTION aux TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE 2016 / 2017

A remettre au Secrétariat du S.I.R.P.T.S. au plus tard le **Vendredi 17 juin 2016.**

Tout dossier incomplet (photographie, signature, etc....) ne sera pas traité.

Parents (ou représentant légal) :

Nom et Prénom :
 Adresse : CP Ville :
 Téléphone Fixe : Courriel :
 Tél. portable (Père) : Tél. portable (Mère) :
 Employeur père : Employeur Mère :
 Numéro d'allocataire CAF (*Photocopie attestation d'allocataire*) :

Enfant(s) : Joindre une Photo d'identité de chaque enfant.

NOM	Prénom	Date de naissance	Etablissement fréquenté au 01/09/2016, classe et régime (Quotidien, Hebdo, Bi-Hebdo)	Point d'arrêt existant
	/...../.....		
	/...../.....		
	/...../.....		
	/...../.....		



Les arrêts changent, l'arrêt collège n'est pas forcément le même qu'au primaire. Veuillez-vous renseigner avant l'inscription.

Pour les enfants qui se rendent à Nogent-le-Rotrou, un arrêt unique : Champ de foire – 28250 SENONCHES. En revanche, pour le Château des Vaux, possibilité d'emprunter les circuits « collège » pour se rendre à l'arrêt de Senonches.

A Cocher pour les élèves de l'école maternelle de Senonches s'inscrivant pour la garderie à l'école primaire. Ce choix sera comparé à la liste des Pep28 afin d'éviter toute fraude.

Observations (garde partagée, nourrice, grands-parents, ...) :

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Tél. fixe :

Jours concernés :



TARIFS 2016 / 2017

Elève d'école maternelle, élémentaire ou collégien : 95,00 €

Garderie / ALSH : - Gratuit ;

Mercredi midi : - 20,00€, si votre enfant rentre à votre domicile et ne possède pas de carte de transport.

Château des Vaux : - Transport Quotidien : 169,00 € (H.T : 251,00 €)
- Transport Hebdomadaire : 67,00 € (H.T : 98,00 €)

Nogent-le-Rotrou : - Transport Quotidien : 246,00 € (H.T : 364,00 €)
- Transport Bi-hebdomadaire : 133,00 € (H.T : 196,00 €)
- Transport Hebdomadaire : 77,00€ (H.T : 108,00 €)

- H.T = Elève Hors Territoire (communes non adhérentes du S.I.R.P.T.S.)

Modalités de règlement

Le tarif est annuel. Il n'y aura donc pas de prorata du nombre de mois d'utilisation.

Ce montant peut être réglé (merci de cocher la bonne case) :

- Au **comptant par espèces ou chèque** à l'ordre du Trésor Public. Dans ce cas, la somme sera à régler en une seule fois.
- Par **Prélèvement bancaire**, en 5 fois. Pour les foyers optant pour ce mode de règlement, merci de compléter le formulaire de prélèvement SEPA en mairie de senonches et joindre un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B).



NON-PORT DE LA CEINTURE DE SECURITÉ = 135,00€ D'AMENDE
A la charge du responsable légal de l'enfant

Joindre à la fiche d'inscription le coupon complété du Règlement Intérieur

Fait à :

Le :

Signature